

# Mission et mandat du Comité

Le comité Femmes et développement régional est un comité du Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDÎM). Mis sur pied en 1998, il a pour mission de promouvoir et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes de la région de l'île de Montréal en encourageant leur pleine participation à son développement économique, culturel, social, politique et environnemental. Ses mandats spécifiques sont de favoriser l'intégration et la prise en compte, par les instances locales et régionales, des intérêts et des besoins spécifiques des femmes du territoire et de favoriser leur présence paritaire aux instances locales et régionales de développement.

Le comité se compose de représentantes des secteurs privé, communautaire, syndical, municipal, gouvernemental, scolaire, universitaire, de la santé et des services sociaux.

## Des élections le 16 novembre 2003

- Les élections ont lieu tous les quatre ans pour les 5 commissions scolaires de Montréal, soit le 3<sup>ème</sup> dimanche de novembre.
- Toute personne peut voter si elle a la qualité d'électeur ou d'électrice (avoir + de 18 ans, être de citoyenneté canadienne, être domicilié-e sur le territoire de la commission scolaire, être au Québec depuis + de 6 mois) et si elle est inscrite sur la liste électorale d'une commission scolaire. Si vous êtes inscrite sur la liste électorale permanente du Québec, vous êtes automatiquement inscrite sur la liste électorale scolaire.
- Vous n'avez pas à être le parent d'un ou d'une élève de cette commission pour exercer ce droit et vous pouvez même voter si vous n'avez pas d'enfant.
- Ces dernières années, le taux de participation à ces élections a été seulement de 12 %. **Aller voter le 16 novembre prochain est donc une démarche citoyenne importante.** Il s'agit d'appuyer le travail des commissaires scolaires.

Pour plus de renseignements, joindre  
Le site du directeur général des élections du Québec  
[www.electionsequbec.qc.ca](http://www.electionsequbec.qc.ca)  
ou  
Le comité Femmes et développement régional  
CRDÎM : (514)842-2400, poste 2000  
[ccarrier@crdim.org](mailto:ccarrier@crdim.org)

CRDÎM  
femmes  
ET DÉVELOPPEMENT  
RÉGIONAL



# élections SCOLAIRES

## le 16 novembre 2003

### VOTEZ POUR L'AVENIR DES ENFANTS MONTRÉALAIS.

# Les commissions scolaires et leurs commissaires :

- Trois commissions scolaires francophones et deux commissions anglophones sont chargées d'organiser et de dispenser les services éducatifs, selon les critères linguistiques, sur leur territoire respectif à Montréal.
- Une commission scolaire donne des services d'enseignement au préscolaire, primaire, secondaire ainsi que des services éducatifs aux adultes. Elle offre des services complémentaires aux élèves jeunes et adultes et peut fournir des services à la communauté.
- Les commissaires administrent la commission scolaire. Elles et ils déterminent les orientations, les politiques et la répartition des ressources humaines, financières et matérielles dont dispose chaque commission scolaire.
- Le conseil des commissaires est une instance démocratique qui regroupe une vingtaine de représentant-e-s élu-e-s sur le territoire de chaque commission scolaire et deux représentant-e-s des comités de parents d'élèves. Le Conseil procède aux arbitrages requis dans l'intérêt commun.
- Cette démocratie scolaire, exprimée par les élections scolaires, permet aux citoyen-ne-s d'exercer un contrôle sur l'éducation comme bien public au service de toute la collectivité et sur l'usage des ressources et des équipements collectifs.

# Les élections des commissaires scolaires : des enjeux importants.

Les commissaires ont une responsabilité première dans les orientations prises, entre autres, en matière de

- francisation,
- services de garde,
- lutte au décrochage scolaire, mesures de soutien à l'apprentissage,
- sexisme dans les manuels scolaires et à l'école,
- lutte à l'homophobie,
- lutte au taxage et à la violence dans les écoles,
- offre de formation professionnelle en lien avec les priorités du quartier ou de l'arrondissement.

Les commissaires doivent pouvoir tenir compte des priorités et des besoins de la population exprimés au moment du choix des candidat-e-s lors des élections.

Si les électeurs et électrices ont alors fait connaître en assez grand nombre leurs choix pour le futur de la société dans toute sa diversité, les commissaires pourront les refléter ensuite dans leurs décisions.

Ces décisions ont un impact majeur sur l'éducation donnée aux enfants dans les écoles!

SI VOUS DÉSIREZ PLUS DE DÉTAILS, VOUS POUVEZ TÉLÉPHONER OU CONSULTER LE SITE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS: 1 888 353-2846, [WWW.ELECTIONSQUEBEC.QC.CA](http://WWW.ELECTIONSQUEBEC.QC.CA) OU VOUS ADRESSER À LA COMMISSION SCOLAIRE DONT RELÈVE VOTRE DOMICILE :

## Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Centre administratif  
550, 53<sup>ème</sup> Avenue  
Montréal (Québec)  
H1A 2T7  
(514) 642-9520  
<http://www.cspi.qc.ca/accueil.htm>

## Commission scolaire de Montréal

3737, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec)  
H1X 3B3  
(514) 596-6000  
[info@csgm.qc.ca](mailto:info@csgm.qc.ca)  
<http://www.csgm.qc.ca/>

## Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

1100, boul. Côte-Vertu  
Saint-Laurent (Québec)  
H4L 4V1  
(514) 855-4500  
<http://www.csmb.qc.ca/>

## Commission scolaire English-Montréal

6000, avenue Fielding  
Montréal (Québec)  
H3X 1T4  
(514) 483-7200  
<http://www.emsb.qc.ca/>

## Commission scolaire Lester B. Pearson

1925, avenue Brookdale  
Dorval (Québec)  
H9P 2Y7  
(514) 422-3000  
<http://www.lbpsb.qc.ca/>